



Photo: Luc Delflorenne (archives)

---

Le développement des infrastructures (ici, Lux-Connect) fait partie des satisfactions enregistrées par la Chambre de Commerce à mi-parcours de l'actuelle législature.

---

LÉGISLATURE

## Peut et doit mieux faire

La Chambre de Commerce a tiré un bilan critique à mi-parcours de l'action du gouvernement Juncker-Asselborn II.

Deux ans et demi après avoir dressé - et soumis au gouvernement - une liste de 20 mesures «*prioritaires*» pour limiter l'impact de la crise et soutenir les acteurs économiques dans la période délicate que l'on connaît, la Chambre de Commerce a analysé l'état d'avancement de ces chantiers. Sa publication *Actualité & Tendances n°13* fait un bilan, sans concession, à mi-parcours de l'actuelle législature.

Le tableau est nettement plus teinté de rouge (absence de progrès ou progrès insuffisants) et d'orange (progrès contrastés) que de vert (avances constatées). Le bât blesse notamment en matière de modernisation du droit sur la prévention des faillites et celui des sociétés, sur la mise en place d'un fonds souverain ou encore sur l'institution d'un observatoire de droit économique. Autant de dossiers pour lesquels la Chambre ne constate aucune avancée.

Les progrès en matière de compétitivité, de finances publiques ou d'aménagement du territoire et de zones d'activités économiques sont, pour leur part, jugés «*insuffisants*», alors que la demande d'instaurer un test d'impact pour les PME n'en est restée principalement qu'au stade de la théorie.

La Chambre de Commerce adresse, néanmoins, des satisfécit en ce qui concerne le renforcement des interconnexions entre l'Université du Luxembourg et les acteurs économiques, la réforme de la formation professionnelle, la clarification du système national d'innovation, la réforme du cadre sous-jacent à la politique budgétaire assortie de l'obligation de veiller à «*dépenser mieux*», le développement des infrastructures nationales ou encore la promotion globale du pays et de sa communication.